Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

OGM/NTG, les consommateurs veulent pouvoir choisir

Par Christophe NOISETTE

Publié le 15/11/2023, modifié le 09/03/2026



Lors d'une conférence organisée au Parlement européen le 26 octobre 2023 par l'eurodéputé socialiste Christophe Clergeau, l'association de consommateurs UFC-Que Choisir, par la voix d'Olivier Andrault, a été claire : les OGM, qu'ils soient « *classiques* » ou rebaptisés NTG (Nouvelles Techniques Génomiques), doivent être évalués, étiquetés, et présenter de réels bénéfices, notamment pour le consommateur final. La position de la première fédération de consommateur de France est identique à celle qu'elle avait pour les OGM transgéniques.

Fin octobre, l'association française de consommateurs UFC-Que Choisir a ajouté sa voix au concert des positions déjà émises par ses homologues européens, allemands, autrichiens,

norvégiens ou encore français [1].
En introduction de son intervention au Parlement européen, le 26 octobre dernier, Olivier Andrault, chef de mission alimentation à l'UFC-Que Choisir, la plus importante association de consommateurs française, a d'emblée souligné que les scientifiques qui s'étaient exprimés lors de cette conférence avaient clairement montré que les NTG étaient des OGM [2]. Pour lui, le débat n'est donc pas nouveau, et s'inscrit dans une continuité historique et dans un contexte socio-économique précis. Pour l'association UFC-Que Choisir, la question n'est pas d'être pour ou contre les OGM mais plutôt de s'assurer qu'un certain nombre de conditions soient respectées. Six conditions paraissent ainsi incontournables.

Les conditions nécessaires à l'acceptation des OGM

Ces conditions découlent de la mise en œuvre du principe de précaution et du respect de la liberté des consommateurs à choisir. Pour l'UFC-Que Choisir, les OGM peuvent être commercialisés à condition :

- qu'ils ne comportent aucun risque à court ou long terme, au niveau environnemental ou sanitaire ;
- qu'ils apportent des bénéfices à l'ensemble des utilisateurs tout le long de la chaîne alimentaire et en particulier aux consommateurs finaux ;
- qu'il soit très difficile ou impossible d'obtenir ces mêmes bénéfices avec des plantes issues de la sélection conventionnelle ;
- que les producteurs aient la possibilité de choisir s'ils souhaitent ou non utiliser ces OGM/NTG ;
- qu'une stricte traçabilité tout le long de la chaîne de production soit obligatoire ;
- que le consommateur final soit informé de la possible présence d'un OGM/NTG dans le produit qu'il va acheter.

Cette dernière condition est le fer de lance de son organisation. Il l'a répété à plusieurs reprises : « *nous demandons que le consommateur soit dans la position d'avoir un choix libre et informé d'acheter ou de ne pas acheter des produits contenant ou produit à partir des OGM/NTG* ».

Suite à l'énumération de ces conditions, Olivier Andrault a dressé un bilan rapide et critique de la législation actuelle et des « *OGM classiques* ». Pour lui, l'évaluation des risques telle qu'elle est établie actuellement est vraiment limitée : elle ne s'intéresse qu'aux impacts à court terme. Il note que, par exemple, l'évaluation des bénéfices pour tous n'est pas prise en compte. Ainsi, UFC-Que Choisir réclame qu'une surveillance environnementale à long terme des OGM/NTG soit instaurée. Autre faille dans la législation actuelle : l'étiquetage. Il reconnaît que les produits à destination de l'alimentation humaine doivent être étiquetés mais regrette que cet étiquetage ne s'applique pas aux produits issus d'animaux nourris aux OGM. Pour UFC-Que Choisir, c'est une grande lacune.

Enfin, il revient plusieurs fois sur les promesses qui ont été faites il y a 20 ou 30 ans : lutter contre la faim dans le monde, améliorer la qualité nutritive des aliments, utiliser moins de pesticides… Or, la réalité est que les OGM commercialisés depuis les années 90 sont faits pour tolérer des herbicides ou produire un insecticide. Et, par conséquent, la culture de ces OGM a engendré une plus grande quantité de pesticides épandus (notamment du fait des plantes devenues résistantes aux herbicides). Ainsi, Olivier Andrault affirme : « *la conclusion* « pragmatique » *d'UFC-Que Choisir sur les OGM classiques était et reste qu'ils n'apportent aucun bénéfice et qu'il est toujours difficile de faire un choix et donc nous sommes opposés à ces OGM classiques* ».

Des connaissances lacunaires et la précaution reléguée

La suite de son exposé analyse plus en détail les OGM/NTG et la proposition de la Commission de les dérèglementer. Il retient des présentations des scientifiques de très nombreux et importants angles morts, et un manque de connaissance notoire par rapport à ces nouvelles techniques de modification génétique. Les scientifiques auditionnés affirment que les catégories 1 et 2 sont « *arbitraires* », que leur définition n'a rien de scientifique et qu'il n'y a pas de lien avec le niveau de risques.

Quant à la proposition de la Commission, le porte-parole de l'UFC-Que Choisir note qu'elle est en contradiction avec le principe de précaution. En effet, pour nombre d'OGM futurs (les NTG de catégorie 1), la Commission propose de supprimer l'évaluation des risques et de réduire l'actuel encadrement règlementaire (évaluation, autorisation, étiquetage...) à une simple procédure de déclaration [3]. Or, lance-t-il, « *ce qui nous préoccupe beaucoup, c'est que de très nombreux NTG seront rangés dans la catégorie 1 pour laquelle le niveau d'obligation sera extrêmement bas* ». Cette proposition, souligne encore cette association de consommateur, enlève aux États membres la possibilité de s'opposer à la culture de telles plantes OGM/NTG sur leur territoire [4].

Pas de traçabilité, pas d'étiquetage, pas de bénéfices réels

En tant qu'association de défense des consommateurs, la proposition de la Commission de supprimer la traçabilité et l'étiquetage des OGM/NTG est particulièrement choquante pour l'UFC-Que Choisir. Cela a plusieurs implications.

La première est que l'absence de traçabilité et d'étiquetage induira un risque énorme de contamination des produits « *conventionnels* » ou biologiques, et *de facto* une contamination généralisée. Et de questionner : qui payera si les produits bios sont contaminés ? UFC-Que Choisir regrette de n'avoir eu aucune réponse officielle à cette question.
La seconde implication est l'impossibilité pour les producteurs et les consommateurs de faire un choix informé.

Avec une telle proposition, critique l'UFC-Que Choisir, « *il y a aucune possibilité de faire un choix informé, d'acheter ou de ne pas acheter des produits contenants de tels NTG. Or c'est la demande principale pour notre association* ». A cette demande s'ajoute le souci pour l'UFC-Que Choisir que ces OGM/NTG apportent de réels bénéfices aux consommateurs. Sur ce chapitre également, Olivier Andrault est plus que sceptique. « *Je n'arrive pas à voir en quoi les promesses faites précédemment sont différentes de celles faites actuellement pour les NTG* », affirme-t-il. Pour lui, les problèmes de santé liés à l'alimentation sont dus aux « *recettes industrielles* » (sic) qui impliquent trop de sucre, de graisse saturée, de sel, d'additif alimentaire… Il fait également référence aux problèmes des emballages et de l'utilisation de bisphénols. Et les causes d'une alimentation trop chère est à chercher dans la gestion de la production nationale ou locale. Mais dans les deux cas, martèle-t-il, « *cela n'a rien à voir avec les NTG* ».

Après une telle argumentation, Olivier Andrault conclut : « *UFC-Que Choisir, en l'état, n'est pas favorable à ces OGM/NTG et demandons que tous les NTG passent devant une procédure d'autorisation complète, que les États membres puissent s'opposer à de tels OGM/NTG, qu'une traçabilité complète et un étiquetage sur les emballages pour tous les NTG de la catégorie 1 et catégorie 2 soient obligatoires* ».

[1] Eric MEUNIER, Hervé Le Meur, « Une large gamme d'acteurs opposés à la dérèglementation des OGM », *Inf'OGM*, 24 octobre 2023.

[2] Christophe Clergeau, enregistrement vidéo de la conférence « Nouveaux OGM - connaissance scientifique, que sait-on ? », 26 octobre 2023.
[3] Eric MEUNIER, « La Commission européenne veut en finir avec les OGM », *Inf'OGM*, 24 juillet 2023.
[4] Charlotte KRINKE, « OGM – La Commission veut achever de restreindre la liberté des États », *Inf'OGM*, 23 août 2023.

Adresse de cet article : https://infogm.org/ogm-ntg-les-consommateurs-veulent-pouvoir-choisir/